

PERSONNE COMPÉTENTE EN SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL



FORMATION

OBJECTIFS

- **CONSEILLER & ACCOMPAGNER** son employeur dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une démarche de prévention des risques professionnels
- **SITUER** son entreprise au regard de la prévention des risques
- **REPÉRER** les risques d'atteinte à la santé des salariés
- **IDENTIFIER** des mesures de prévention à partir de l'évaluation des risques
- **CONTRIBUER** à la mise à jour des documents santé et sécurité au travail
- **CONNAÎTRE** le rôle des différents acteurs en santé sécurité au travail

PROGRAMME

- **Les enjeux**
 - Les enjeux de la sécurité : statistiques
 - AT / MP : définitions, enjeux financiers, indice et taux de fréquence, indice et taux de gravité, taux de cotisation
- **Les responsabilités en matière de sécurité**
 - Responsabilité civile et pénale du chef d'établissement
 - Responsabilité des travailleurs
- **Les principales obligations en matière de sécurité**
 - Evaluation des risques professionnels
 - Gestion des entreprises extérieures
 - Formation / information
 - Organisation des secours
 - Les principales vérifications périodiques obligatoires
 - Pénibilité
- **Les bases en prévention**
 - Notion de danger et risque, protection, prévention
 - Les typologies de danger et leur effet sur la santé
 - Les principes généraux de prévention
- **Réaliser un autodiagnostic de la prévention dans l'entreprise**
- **Construire une démarche de prévention**
 - Les moyens de prévention et de protection
 - L'analyse du poste de travail
 - L'évaluation des risques professionnels : réalisation et mise à jour
 - Mettre en place des actions de prévention et de protection
 - Suivre et rendre compte de l'avancée du plan d'action
 - Cas pratique : repérer les dangers d'une situation de travail et construire le plan d'action



Prérequis :

Pas de prérequis spécifique mais une expérience professionnelle technique et en prévention des risques sont des éléments qui faciliteront l'intégration du contenu de formation.



Public :

Toute personne désignée par le chef d'entreprise comme « personne désignée compétente en santé sécurité » au titre des articles L4614-14 et L.4614-16 du code du travail.



Durée :

3 jours (7 heures/jour)



Tarif :

450 € HT
par stagiaire et par jour



Dates et horaires :

????
9h00 - 12h00 et 13h30 - 17h30



Formation assurée par :

Consultant expert en management et prévention des risques



VOTRE CONTACT

Jean-François BEAUDET
Tél : 06.33.01.47.93
jfbaudet@maisondesentreprises.com

PERSONNE COMPÉTENTE EN SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL



FORMATION

- **Les accidents du travail**
 - Analyser un accident du travail : la méthode de l'arbre des causes
 - Cas pratique : analyse d'un accident du travail par la méthode de l'arbre des causes
 - Les formalités à effectuer : déclaration, registre
- **Retour sur les résultats des autoévaluations**
- **Référent sécurité : responsabilités et mission**
- **Les différents intervenants en matière de sécurité**
 - Le médecin du travail (action sur le milieu de travail, examens médicaux)
 - L'inspection du travail
 - Les services de la CARSAT
 - L'INRS
 - L'OPPBTB
 - L'ANACT
 - Les IPRP
- **Système de management de la sécurité : intérêt pour le référent**



METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Alternance entre apports théoriques et ateliers
- La participation active et l'expérimentation des participants sont largement privilégiées (exercices pratiques, outils d'analyse, plan d'action ...)
- Les apports méthodologiques sont illustrés d'exemples puis concrétisés à partir d'une recherche collective sur l'application possible en situation.

SUIVI ET EVALUATION

- En début de formation, les participants seront invités à exprimer leurs attentes afin de valider l'adéquation entre les objectifs individuels et de formation,
- Ces attentes seront reprises lors de la séquence d'évaluation de la formation pour relever en tour de table le niveau d'atteinte exprimé par les participants ainsi que la satisfaction vis à vis du contenu et du déroulement de la formation
- Une fiche d'évaluation à chaud sera remplie par chacun des stagiaires.

VALIDATION

- Une attestation de formation sera remise à l'issue des journées de formation



VOTRE CONTACT

Jean-François BEAUDET
Tél : 06.33.01.47.93

jfbeaudet@maisondesentreprises.com